

NUMERO : 2025-174
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu les articles du Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-8,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n°2022-520 du 5 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 8 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maimouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Vu la décision du Maire n°2022-344 du 28 novembre 2022, reçue en Sous-préfecture le 28 novembre 2022 autorisant la signature du contrat d'hébergement du progiciel Droits des cités avec la société Opéris, pour un montant annuel de 3 560 € HT soit 17 800 € HT pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant qu'il convient de modifier le marché par un avenant n°1 relatif à l'extension de stockage de 30 Go à compter du 24 mai 2024 par avenant 2024AH2076 d'Opéris d'un montant annuel de 270 €,

Décide :

Article 1 : De conclure l'avenant n°1, avec la société OPERIS localisée au 130 avenue Claude Antoine Peccot à ORVAULT (44700) n° Siret 453 874 687, pour l'extension de stockage de 30 Go.

Article 2 : Dit que le montant de 971,56 € HT sera imputé sur le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

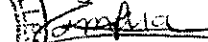
L'incidence financière du contrat est de 5,18 % par rapport au montant maximum du marché initial, le faisant passer de 17 800 € HT à 18 771,56 € HT sur toute la durée du contrat.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de son affichage.

Fait à Sarcelles, le 21 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation,
La Conseillère Municipale,
chargée des Marchés Publics




Maimouna CAMARA